

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-QUATRE AVRIL**, à **VINGT heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.

Convocation du 11 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 13
------------------------------------	---------------------------------

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoint, Chrystèle LEFORT, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, Murielle NICOLAS, David GAUBERT, Isabelle GICQUEL, Fabienne PERRO.

Absents excusé(e) s : Corentin POILVET et Eric MINIER.

Le Conseil nomme Murielle NICOLAS en qualité de **Secrétaire de séance**.

ORDRE DU JOUR

- **Décisions du Maire**
- **Affaires scolaires et périscolaires**
- **Acquisition délaissé de voirie**
- **Haras National de Lamballe : Rapport de la chambre Régionale des Comptes**
- **Questions et informations diverses** :
 - Réagencement de la bibliothèque
 - Organisation de la cérémonie du 8 mai
 - Livre Mémoire « Landéhen de la Résistance à la Victoire »
 - Lotissement Péminier 2
 - Divers

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 04 avril 2025

Madame La Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS du CONSEIL MUNICIPAL (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales)

DEC 11-04-2025 du 09 avril 2025 – MATERIEL – CHANGEMENT DE BATTERIE SUR AUTOLAVEUSE.

Commande d'une batterie pour l'autolaveuse de la salle des Fêtes auprès de l'entreprise PLG pour un montant HT de 898.86 €.

DEC 12-04-2025 du 09 avril 2025 – MATERIEL – ACQUISITION DE GUIRLANDES LUMINEUSES.

Commande de guirlandes lumineuses auprès de la société LEBLANC pour un montant HT de 1744.89 €.

DEC 13-04-2025 du 15 avril 2025 – SOBRIETE ENERGETIQUE 6 CHANGEMENT RAMPES D'ALLUMAGE SALLE DES FETES.

Commande de LED auprès de la société YESSS LAMBALLE pour un montant HT de 350.90 €.

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

DEC 14-04-2025 du 15 avril 2025 – VOIRIE – POINTS A TEMPS AUTOMATIQUES (PATA) 2025.

Commande auprès de l'entreprise LESSARD des travaux de points à temps automatiques 2025 pour un montant de 790 € la tonne.

DEC 15-04-2025 du 23 avril 2025 -DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – Droit de préemption urbain de la Commune non exercé sur le bien au 9 rue de la Motte, parcelle cadastrée ZC 85.

DELIBERATION N° 2025-04-02-01

7.5 GARDERIE SCOLAIRE 2023-2024 – SUBVENTION

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'OGEC de l'école Saint-Joseph est venue présenter ses comptes (frais de fonctionnement et garderie) au titre de l'année 2023-2024.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention pour l'organisation du service de garderie organisé par l'Ogec de l'école Saint-Joseph au titre de l'année 2023/2024.

Elle rappelle que cette subvention constitue une dépense facultative et qu'elle ne doit pas dépasser la contribution équivalente si ce service était proposé pour le secteur public. Elle indique également que cette subvention peut se limiter aux élèves résidents de LANDEHEN et non à tous les élèves de l'école privée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VOTE, une subvention de 7600.00 euros pour l'organisation du service de garderie organisé par l'Ogec de l'école Saint-Joseph au titre de l'année 2023/2024 ; cette subvention est attribuée pour l'ensemble des enfants fréquentant la garderie y compris pour les élèves résidant hors commune.

VOTE pour : 13 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION N° 2025-04-02-02

3.1 - ACQUISITION de DELAISSE DE VOIRIE

Madame Le Maire expose : en 2014, une division de propriété a eu lieu rue de la Motte pour détachement de terrain créant une parcelle en bordure de voie, à revenir à la Commune.

La propriété faisant à nouveau l'objet d'une division de terrain, dans le cadre de détachement d'un terrain à bâtir, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec le notaire chargé de la vente, pour que soit régularisée la propriété de la parcelle ZC 170 d'une superficie de 74 m², créée en 2014 à l'initiative des propriétaires de la parcelle ZC 136.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte notarié régularisant la propriété de la parcelle ZC 170.

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant la création, suite à une division de terrain, d'une parcelle en limite de la rue de la Motte à revenir à la Commune,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique, de la parcelle ZC 170 d'une superficie de 74 m² auprès de l'Etude 1270 notaires de Lamballe-Armor ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge des vendeurs.

VOTE pour : 13 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION N° 2025-04-02-03

7.10 - HARAS de LAMBALLE : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal du contrôle, depuis 2017, des comptes du Haras de Lamballe. Les organismes concernés sont le Syndicat mixte du Haras de Lamballe et la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre et Mer.

Le rapport, adressé en premier lieu au Président de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer, qui l'a présenté au Conseil Communautaire le 21 mars 2025, doit être mis en débat en Conseil Municipal des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Madame Le Maire informe que le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe a été créé par quatre membres qui participent financièrement au même niveau : la région Bretagne, le département des Côtes-d'Armor, Lamballe Terre et Mer et la ville de Lamballe.

Huit recommandations ont été émises par la Chambre Régionale des Comptes. Madame Le Maire en donne lecture et précise qu'une réponse doit être apportée à ces recommandations dans le délai d'un an. La 5^{ème} recommandation concerne le Syndicat Mixte et Lamballe Terre et Mer. Les autres recommandations concernent le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe.

Madame Le Maire donne lecture de la conclusion du rapport intitulé « un schéma de gouvernance à revoir pour structurer un pilotage unique du site ».

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, indiquant que le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis aux maires des communes membres de cet établissement public immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

- **PREND ACTE** des observations définitives du rapport, relatives au contrôle des comptes et à la gestion du Haras de Lamballe.

VOTE pour : 13 contre : 0 abstention : 0

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**LOTISSEMENT COMMUNAL PEMINIER « IMPASSE des GENETS » :
DESAMIANTAGE -**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 janvier 2025 au cours de laquelle le Conseil Municipal l'a autorisée, en amont des travaux de viabilisation du lotissement Communal de Péminier 2 Impasse des Genêts, à :

- **consulter des entreprises de désamiantage pour le bâtiment à démolir sur la parcelle**
- **choisir l'offre la mieux disante.**

Elle informe que sur les quatre entreprises sollicitées, deux devis sont parvenus en Mairie :

- EIMH de Trégueux : 11 342.00 € HT
- BS2P de Trégueux : 7940.00 € HT.

L'entreprise BS2P, moins disante, a été retenue.

Elle informe le Conseil Municipal que l'entreprise devra élaborer son plan de retrait qui sera transmis aux organismes compétents. Les travaux ne pourront commencer qu'un mois après. A l'issue des travaux, en présence de l'entreprise, un contrôle visuel devra être effectué par un opérateur de diagnostic justifiant d'une certification amiante avec mention. Le bâtiment étant destiné à la démolition, la mesure du niveau d'empoussièrement ne serait pas obligatoire. Madame Le Maire informe le Conseil qu'un devis sera sollicité pour le contrôle visuel auprès du Cabinet Paturel qui avait effectué le diagnostic amiante.

AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

La consultation des entreprises est en ligne jusqu'au 5 mai. Une analyse des offres est prévue le 13 mai qui permettra de retenir l'entreprise la mieux-disante. Le prix de vente des lots pourra être déterminé lorsque le prix des travaux sera connu.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES : PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le travail effectué au niveau du Plan Local de l'Habitat élaboré par la Communauté d'Agglomération. Il y est notamment question du nombre de logements sociaux sur les communes soumises à la Loi SRU et les autres avec la difficulté d'obtenir du logement social dans les Communes non soumises. Une hypothèse de limitation de logement social par an pour ces communes, est avancée. Une vérification auprès du Service Habitat sera à effectuer notamment par rapport au projet du collectif à Péminier comportant 8 logements.

LIVRE MEMOIRE « Landéhen de la Résistance à la Victoire » -

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 21 novembre 2024, au cours de laquelle il l'avait autorisé à :

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

- Signer les devis définitifs de mise en récit de la société « Au Fil de l'Histoire » et de la réalisation des illustrations et la mise en page de l'entreprise Bruno Daverdin.
- Consulter des imprimeries pour 500 exemplaires et retenir le devis le mieux-disant.

Elle informe que les devis définitifs sont les suivants :

- « Au Fil de l'Histoire » : 11 200 € TTC
- Bruno Daverdin : 4080 € TTC
- Imprimerie Roudenn Grafik : 5011.25 € TTC.

Elle fait part du déplacement du Conseil Municipal d'Enfants aux Imprimeries Rondenn Grafik pour assister au façonnage du livre.

Les 500 exemplaires du livre ont été livrés en Mairie. Il est présenté au Conseil Municipal.

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 8 MAI :

- Vendredi 25/04 : Photo avec la presse à 20h15
- Mercredi 7 mai- 14h : Préparation et mise en place des stands, des barrières, des bancs...
- Jeudi 8 mai : rendez-vous à 14h30 - Cérémonie : 15h suivie d'un accueil à la salle des fêtes - Vin d'honneur vers 17h

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Réunion avec les personnes publiques associées le 5 juin
- Réunion publique le 11 juin

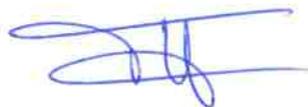
Compte-rendu de commission cimetièrre:

Visite cimetièrre Andel : une visite intéressante. Il est décidé que le projet sera repris à partir de 2026.

Murielle NICOLAS,
Secrétaire de séance



Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire



Le Maire certifie avoir affiché et publié le présent procès-verbal le 10/06/2025

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

